COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU LUNDI 20 NOVEMBRE 2023 à 18 H 00
SALLE DES FETES – FRAUSSEILLES

L'an deux mille-vingt-trois, le vingt novembre, à 18 Heures 00, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes, à FRAUSSEILLES, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU, Président.

Etaient Présents :
Commune de CORDES : Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Jean-Claude LAVY, Bernard TRESSOLS (Titulaires).
Commune de PENNE : Madame Delphine PINCZON du SEL, Monsieur Thierry GUIRAUD (Titulaires).
Commune de ST MARTIN LAGUEPIE : Monsieur Jean-Paul MARTY (Titulaire).
Commune de LES CABANNES : Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ (Titulaires).
Commune de VAOUR : Madame Nathalie MULET, Monsieur Jérémie STEIL (Titulaires).
Commune de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire).
Commune de MILHARS : Madame Sylvie GRAVIER, Monsieur Pierre PAILLAS. (Titulaires).
Commune de ST MARCEL CAMPES : Messieurs Alex BRIERE, Bernard RIVIERE (Titulaires).
Commune de LIVERS-CAZELLES : Madame Nadine FILIPE**,** Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires).
Commune de MOUZIEYS PANENS : Madame Christine TRESSOLS, Monsieur Claude BLANC (Titulaires).
Commune de SOUEL : Monsieur Frank CEBAK (Titulaire).
Commune de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).
Commune de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire).
Commune de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)
Commune de LACAPELLE SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire).
Commune de LOUBERS :
Commune de LABARTHE BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).
Commune de MARNAVES : Monsieur Benoit OURLIAC (Titulaire).
Commune de NOAILLES : Monsieur Jean- Philippe GINESTE (Titulaires).
Commune de ROUSSAYROLLES : Monsieur Brice LAURET (Suppléant)
Commune de SALLES sur CEROU : Monsieur Thierry DOUZAL (Titulaire).
Commune de ST MICHEL DE VAX :
Commune d'AMARENS :
Commune de FRAUSSEILLES : Madame Arielle BRUN (Titulaire).
Commune de DONNAZAC :
Pouvoirs :
Madame Caroline BREUILLARD à Monsieur Bernard ANDRIEU
Monsieur Patrick MONTELS à Madame Arielle BRUN
Monsieur Matthieu AMIECH à Madame Delphine PINCZON du SEL
Madame Laurence POILLERAT à Monsieur Thierry GUIRAUD
Monsieur Serge ROUQUETTE à Monsieur Jean-Philippe GINESTE

Formant la majorité des membres en exercice et représentés.

Absents et excusés : Messieurs Jean-Christophe CAYRE (ST MARTIN-LAGUEPIE), Serge DALMIERES (BOURNAZEL), Monsieur Claude GENIEY (LOUBERS)

Monsieur Laurent DESHAYES a été élu secrétaire de séance.

Bernard ANDRIEU remercie Madame Arielle BRUN pour l'accueil du conseil communautaire dans la salle des fêtes de FRAUSSEILLES et invite l'assemblée à signer le compte-rendu du conseil communautaire du 25 octobre 2023 que les élus(es) ont préalablement reçu et dont ils ont pu prendre connaissance.

1-20112023- Election du 8eme Vice-président :

Le Président de la 4C rappelle que conformément au CGCT et lors de la démission ou le décès d'un Vice-président, il est procédé à l'élection d'un nouveau Vice-président en suivant l'ordre du tableau de l'exécutif déjà établi.

Madame Sabine BOUDOU-OURLIAC, 1ere Vice-présidente de la 4C, étant décédée au mois d'Août dernier, il y a lieu de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-président.
Il précise que la 4C dispose depuis le 1er janvier 2023 de 40 sièges de titulaires au Conseil Communautaire. En conséquence, il y a obligation, au regard du CGCT, de procéder à l'élection d'un ou une Vice-président(e) complémentaire (20% du nombre de sièges).

Il est ensuite fait appel à candidature et il est procédé au vote à bulletin secret.

- 8ème Vice-Président en charge Culture et de la Communication :

Candidat : Madame Arielle BRUN

Premier tour de scrutin :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 36
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 36
- Majorité absolue : 19

Ont obtenu : Madame Arielle BRUN : **36 voix**

Madame Arielle BRUN, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée **8eme Vice-Présidente en charge de la Culture et de la Communication.**

Madame Arielle BRUN a déclaré accepter d'exercer cette fonction et a été immédiatement installée.

A cette date, le bureau est composé comme suit :

Communauté de Communes du Cordais et du Causse

Mise à jour : Nov. 2023

LES ÉLUS.ES MEMBRES DU BUREAU DE LA 4C

LE PRÉSIDENT DE LA 4C : Bernard ANDRIEU *(Maire de Cordes sur Ciel)*

Vice-Présidents.es

1er Vice-Président, Frédéric ICHARD

Finances et Administration Générale

2ème Vice-Présidente, Sylvie GRAVIER

Développement Durable, Ruralité, Urbanisme et suivi du PLUi, Collecte des déchets ménagers et SPANC

3ème Vice-Président, Philippe WOILLEZ

Stratégie, Ressources Humaines et Patrimoine

4ème Vice-Président, Thierry DOUZAL

Mise en œuvre de solutions écologique dans le cadre du développement économique (CRTE)

5ème Vice-Président, Jérémie STEIL

Assainissement Collectif

6ème Vice-Président, « Laurent DESHAYES »

Écoles de la 4C

7ème Vice-Présidente, « Caroline BREUILLARD »

Habitat, Enfance-Jeunesse et Développement de l'Action Sociale

8ème Vice-Présidente, « Arielle BRUN »

Culture et Communication

Élus.es Référents.es

Jean-Michel PIEDNOËL

Projet de Territoire et Petites Villes de Demain (PVD) [*]

Delphine PINCZON-DU-SEL

Cuisine Collective de Fontbonne et Projet Alimentaire Territorial (PAT)

Jean-Philippe GINESTE

Sécurité pour l'ensemble des Équipements et du Patrimoine bâti de la 4C

Laurence POILLERAT

Action Sociale

Nathalie MULET

Enfance-Jeunesse et Écoles

Légende :
- 8 Vice-Présidents.es
- 5 Élus.es Réfents.es
- → Les élus.es Référents.es sont rattachés à la Présidence et à la Vice-présidence.

[*] est rattaché à la Présidence.

1a-20112023 - Délibération fixant le montant des indemnités du 8ème Vice-Président.

Monsieur le Président expose :

Conformément à l'article L5211-12 du code des collectivités territoriales, les barèmes fixant les montants des indemnités de fonction du Président, dépendent de la strate démographique de la collectivité et sont calculés en application de l'indice brut terminal de rémunération de la fonction publique (indice 1027). Le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale votée par le Conseil Communautaire.

Considérant que le montant total des indemnités versées ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant que pour une communauté regroupant 3 500 à 9 999 habitants,

L'article R. 5214-1 du CGCT prévoit le barème suivant pour le président et le vice-président :

POPULATION	TAUX EN % de l'IB 1027		INDEMNITE BRUTE (en euros)	
	Président	Vice-président	Président	Vice-président
De 3 500 à 9 999 hab	41,25	16,50	1 685.44	674.18

Considérant le décret n°2017-85 du 26 janvier 2017 fixant l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à 1027.

Considérant que les conseillers communautaires auxquels le président a délégué une partie de ses attributions peuvent percevoir une indemnité ;

Considérant que le conseil communautaire peut voter une indemnité pour l'exercice du mandat de conseiller communautaire ;

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée.

Considérant l'obligation de respecter l'enveloppe indemnitaire globale composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au président et aux vice-présidents en exercice.

Considérant l'élection du 8ème Vice-Président de ce jour,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide de :

D'arrêter le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du président et des vice-présidents, et des conseillers communautaires comme suit :

- ***Président : 14.85 % de l'indice brut terminal de la fonction publique***
- ***1er vice-président : 11.55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique***
- ***2ème vice-président : 11.55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique***
- ***3ème vice-présidents : 11.55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique***
- ***4ème vice-président : 11.55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique***
- ***5ème vice-président : 11.55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique***
- ***6ème vice-président : 11.55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique***

-7ème vice-président : 11.55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
-8ème vice-président : 11.55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

- les conseillers communautaires référents (1 à 5) : indemnités brutes d'un montant de 188.76 €

MODALITÉS DE CALCUL DES INDEMNITÉS

Le montant maximal de l'enveloppe indemnitaire globale est déterminé en additionnant l'indemnité maximale versée au président de la communauté et les indemnités maximales versées aux vice-présidents dont le nombre est fixé par l'organe délibérant.

Pour une communauté de communes de 3 500 à 9 999 habitants, rappel de l'enveloppe maximale :

– Président : 41,25 % de l'IB 1027, soit 41,25 % de 4 085.91 euros = 1 685.44 euros
– 8 Vice-présidents : 8 x (16.50 % de l'IB 1027) soit 16.50% de 4 085.91 euros = 8 x 674.18 euros = 5 393.44 euros
Soit un montant total de : 7078.88 €

Fonction	Base Indiciaire Brut	Taux par rapport à l'indice brut	Montant brut	Indice brut terminal de la fonction publique
Président	1 685.43	36.00%	606.75 €	14.85%
1er Vice-Président	674.17	70.00%	471.91 €	11.55%
2ème Vice-Président	674.17	70.00%	471.91 €	11.55%
3ème Vice-Président	674.17	70.00%	471.91 €	11.55%
4ème Vice-Président	674.17	70.00%	471.91 €	11.55%
5ème Vice-Président	674.17	70.00%	471.91 €	11.55%
6ème Vice-Président	674.17	70.00%	471.91 €	11.55%
7ème Vice-Président	674.17	70.00%	471.91 €	11.55%
8ème Vice-Président	674.17	70.00%	471.91 €	11.55%
Référent 1			188.76 €	4.62%
Référent 2			188.76 €	4.62%
Référent 3			188.76 €	4.62%
Référent 4			188.76 €	4.62%
Référent 5			188.76 €	4.62%
	7 078.79		**5 325.83 €**	

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un établissement public de coopération intercommunale concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres doit être accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE

1° Des indemnités figurant au tableau ci-dessus annexé, ***à compter du 20 Novembre pour le 8ème Vice-Président ;*** les autres montants d'indemnités du Président, du 1er au 7ème Vice-Présidents et des autres Elus Référents restant inchangés.

2° De prélever les dépenses d'indemnités de fonction sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la communauté de communes.

2-20112023- Délibération portant complétude des membres titulaires et suppléants au Syndicat Mixte de Tourisme« Gaillac, Cordes sur Ciel & Cités Médiévales »

Le Conseil Communautaire, sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide de procéder à la complétude des délégués au syndicat mixte de Tourisme.

MAJ > NOV. 2023

Membres Délégués au Syndicat Mixte de Tourisme « La Toscane Occitane »

13 Membres titulaires :	13 Membres suppléants :
Bernard ANDRIEU – Président de la 4C	Frédéric ICHARD (Lacapelle-Ségalar)
Daniel GANTHE (Labarthe-Bleys)	Thierry DOUZAL (Salles sur Cérou)
Christophe PUECH (Cordes sur Ciel)	Sandrine LACROIX (Cordes sur Ciel)
Guilhem MARTY (Laparrouquial)	Jérôme FLAMENT (Bournazel)
Claude BLANC (Mouzieys-Panens)	Emma DELPEYROU-SABIR (St-Michel de Vax)
Delphine PINCSON-DU-SEL (Penne)	Érika SATO (Penne)
Philippe WOILLEZ (Les Cabannes)	Serge ROUQUETTES (Noailles)
Alex BRIERE (St-Marcel Campes)	Bernard BOUVIER (Livers-Cazelles)
Véronique SIRGUE (St-Martin Laguèpie)	Jean-Christian BOHERE (VINDRAC-ALAYRAC)
Franck CEBAK (Souel)	Claude GENIEY (Loubers)
Sylvie GRAVIER (Milhars)	Serge BESOMBES (Le Riols)
Jean-Michel PIEDNOËL (Cordes sur Ciel)	Jean-Claude LAVI (Cordes sur Ciel)
Jérémie STEIL (Vaour)	Laurent VAURS (Roussayrolles)

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2A-20112023- Délibération portant complétude des élu(es) délégué(es) au SCOT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais.

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide de procéder à la complétude des délégués au SCOT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais.

Membres Délégués au SCOT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais	
Membres titulaires :	Membres suppléants :
Bernard TRESSOLS	Pascal CASADO
Bernard BOUVIER	Matthieu AMIECH
Sylvie GRAVIER	Brice LAURET
Alex BRIERE	
Claude BLANC	
Jean-Christian BOHERE	
Nathalie MULET	

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2B-20112023- Délibération portant complétude des élus (es) délégué (es) au PETR de l'Albigeois et des Bastides.

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide de procéder à la complétude des délégués au PETR de l'Albigeois et des Bastides.

Membres titulaires :	Membres suppléants :
Bernard TRESSOLS	Laurence POILLERAT
Sylvie GRAVIER	Benoit OURLIAC
Bernard BOUVIER	

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2C-20112023- Délibération portant complétude des élu(es) délégué(es) au syndicat mixte de rivière EPAGE Cérou-Vère.

Le Conseil Communautaire,

Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide de procéder à la complétude des délégués au syndicat mixte EPAGE Cérou-Vère.

Membres Délégués au syndicat mixte de rivière Cérou-Vère	
Titulaires :	Suppléants :
Bernard TRESSOLS	Benoît OURLIAC
Alex BRIERE	Michel PRONNIER
Jean-Christian BOHERE	Thierry MOULIS
Pierre PAILLAS	Sylvie GRAVIER

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2D-20112023 - Délibération portant complétude de l'élu (es) délégué (es) au syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés du Tarn - TRIFYL.

Le Conseil Communautaire,
Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide de procéder à la complétude des délégués au syndicat mixte TRIFYL.

Membres Délégués au syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés du Tarn – TRIFYL

Titulaires :	Suppléants :
Pierre PAILLAS	Thierry GUIRAUD
Alex BRIÈRE	Matthieu AMIECH

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2E-20112023 - Délibération portant complétude des élu(es) délégué(es) au syndicat mixte de rivière Aveyron Aval.

Le Conseil Communautaire,
Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide de procéder à la complétude des délégués au syndicat mixte de rivière Aveyron Aval.

Membres Délégués au syndicat mixte AVEYRON AVAL

Titulaires :	Suppléants :
Sylvie GRAVIER	Thierry GUIRAUD
Serge BESOMBES	Matthieu AMIECH

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

2F-20112023 - Délibération portant complétude des élu(es) délégué(es) au syndicat mixte Agence de Gestion et de Développement Informatique AGEDI.

Le Conseil Communautaire,
Sur proposition de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, décide de procéder à la complétude des délégués au syndicat mixte AGEDI.

Membre Délégué au Syndicat mixte Agence de Gestion et de Développement Informatique (A.G.E.D.I)

Laurent DESHAYES

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

3-20112023 -Délibération autorisant le Président à lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la conduite du projet de construction de l'école et de la micro-crèche de MILHARS (Multi-Accueil)

Monsieur le Président expose :

L'étude de faisabilité concernant la construction du groupe scolaire et le multi-accueil pour jeunes enfants de MILHARS est à ce jour terminée.

Cette étude qui a été confiée au Cabinet THEMELIA qui en a établi un pré-chiffrage au regard des prescriptions réglementaires imposées par l'Education Nationale et la PMI pour en définir les surfaces utiles et au regard des ratios de constructibilité du FNB et du FNTP pour ce modèle d'équipement est estimé à
1 169 348 euros H.T

Au terme de cette première étape, il y a lieu maintenant de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre pour la conduite de cette opération en vue de sa réalisation. Cette nouvelle étape permettra d'affiner le coût réel du projet et de pouvoir déposer les dossiers de demande de subventions auprès des partenaires financiers qui sont l'Etat, le Département et la Région dès l'exercice 2024.

Il est demandé au conseil communautaire d'autoriser le Président à lancer cette consultation qui permettra de désigner un maître d'œuvre dans le respect des règles des marchés publics.

Après moult discussions, positionnement des élus (es) et échanges sur le dossier, le Président demande au conseil communautaire de se prononcer sur la continuité du projet et sur l'autorisation à lui donner de pouvoir lancer la consultation pour le choix d'un maître d'œuvre qui conduira le projet de construction du groupe scolaire et du multi-accueil pour jeunes enfants de la commune de MILHARS et de signer toutes pièces nécessaires dans le cadre de cette consultation.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, il est procédé au vote :
Votants : 37
Pour : 27
Contre : 7
Abstentions : 3

La délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

synthèse du débat préalable à l'adoption de la délibération N°3-20112023 en fin de compte-rendu p 20.

4-20112023- Délibération validant le rapport de la CLECT et le tableau des attributions de compensation des charges et de la fiscalité transférée au titre de l'exercice 2023.

Présentation des attributions de compensation au titre 2023.

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Frédéric ICHARD, Vice-président en charge des Finances qui présente au conseil communautaire, le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées au titre de l'exercice 2023 accompagné du tableau des attributions de compensation 2023.

Ce dossier a fait l'objet d'une présentation et d'une validation à l'unanimité par les membres de la commission qui s'est réunie le Jeudi 16 Novembre 2023.

Il rappelle ensuite les différents éléments qui ont été validés par la commission :

- Le maintien de la participation forfaitaire d'équilibre des communes, à hauteur de 75% de la fiscalité collectée par l'EPCI pour le compte des communes, au regard des compétences complémentaires qui ont été prises par la 4C depuis le 1er janvier 2016 conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015.

- Le rappel du mode de prélèvement et de répartition par section comptable (Fonctionnement/Investissement) instauré en 2022, des attributions de compensation des charges et fiscalité transférées. (Article budgétaire 13246 du budget 4C et article 2046 au budget communal.)

- Concernant l'exercice comptable 2024, il précise que la commission a été informée de la tenue d'une « CLECT provisoire » avant le vote des budgets 2024. Au cours de cette réunion, il est envisagé de présenter une projection des attributions et des charges transférées avec une fiscalité conservée par la communauté de communes à hauteur de 100 % contre 75 % actuellement.

- Il présente ensuite les attributions de compensation 2023 qui ont été calculées au titre de « la voirie intercommunale », conformément aux travaux prévisionnels 2023 qui ont été engagés par les 25 communes de la 4C, sur cet exercice comptable, au regard de la subvention départementale d'Aide à la Voirie d'intérêt local qui a été délibérée par le Département, dans le cadre de la commission permanente du 17 novembre 2023.

Au terme de son exposé, Monsieur le Président demande au conseil communautaire de valider le tableau de la CLECT 2023 et le rapport présenté.

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, sur proposition de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **Valide** le tableau des attributions de compensation des charges transférées 2023.

- **Valide** le rapport de la CLECT du 16 novembre 2023.

Documents ci-annexés à la présente délibération.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

5-20.11.2023- Délibération DM1 - 2023 Budget CUISINE COLLECTIVE FONTBONNE

Sur proposition de Monsieur le Président,
Vu l'instruction budgétaire et les nomenclatures comptables M14,

Considérant les modifications budgétaires présentées,
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,
Valide les décisions modificatives de crédits présentées telles qu'elles figurent au tableau ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 60621 : Combustibles	1 850.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**1 850.00 €**	
D 6413 : Personnel non titulaire		1 850.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel		**1 850.00 €**
R 70688 : Autres prestations de services	3 441.70 €	
TOTAL R 70 : Produits des services	**3 441.70 €**	
R 74751 : Particip du GFP de rattachement		3 441.70 €
TOTAL R 74 : Dotations et participations		**3 441.70 €**

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

6-20112023 -Délibération portant admission en non-valeurs de produits irrécouvrables service écoles 4C.

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire de l'état de présentation en non-valeur envoyé par le service de gestion comptable des finances publiques de Gaillac-Cadalen.

Considérant qu'il n'existe plus aucun moyen contentieux pour recevoir ces créances d'un montant global de 3 932,06 €, correspondant à des repas de cantine impayés, il est demandé au Conseil Communautaire de déclarer ces sommes en non-valeur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **Accepte** de déclarer le montant de 3 932,06 € énoncé ci-dessus en non-valeur**,**
- **Dit** que les crédits sont inscrits au budget 2023 du Service Ecoles de la 4 C – section de fonctionnement article 6541.

7-20112023 -Délibération portant renouvellement de la convention de mise à disposition de l'Agent de l'école de PENNE auprès de l'Office de Tourisme « La Toscane Occitane ».

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que depuis le 06 juillet 2022, le Service des Ecoles intercommunales de la 4C met à disposition de l'office de tourisme « La Toscane Occitane » l'agente technique intervenant à l'école de Penne. Elle assure le ménage des locaux de l'office de tourisme de Penne à hauteur de 2 heures par semaine.

Le montant de la rémunération et des charges sociales versées par la Communauté de Communes du Cordais et du Causse, est remboursé par l'office de tourisme « La Toscane Occitane » à hauteur des 2 heures de travail effectué par semaine.

Une convention de mise à disposition de personnel avec l'office de tourisme « La Toscane Occitane » a été rédigée pour une durée de un an. Il convient de procéder à la rédaction d'une nouvelle convention renouvelable par tacite reconduction.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- ✓ **VALIDE** la mise à disposition de personnel avec l'office de tourisme « La Toscane Occitane » exposée ci-dessus renouvelable par tacite reconduction**,**

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec l'office de tourisme « La Toscane Occitane »

8-20112023-Délibération portant sur la modification du nom du syndicat mixte de Tourisme

Le Président informe le conseil communautaire que le syndicat mixte La Toscane Occitane, par délibération N° 2023_13 du 21 septembre 2023, a souhaité procéder à une modification statutaire portant sur le nom du SMIX de Tourisme précédemment choisi, en raison des incompréhensions italiennes sur la dénomination du territoire.

La communauté de communes du Cordais et du Causse est membre du Syndicat mixte. A ce titre, elle dispose d'un délai de trois à compter de la décision sus exposée, pour se prononcer sur la nouvelle dénomination choisie : **« Gaillac, Cordes sur Ciel & Cités Médiévales »**

Le conseil communautaire doit donc délibérer et approuver cette nouvelle dénomination **« Gaillac, Cordes sur Ciel & Cités Médiévales ».**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 Novembre 2021, portant création du Syndicat Mixte du Pays Cordais, de Vaour, Bastides et Vignoble du Gaillac à compter du 1er janvier 2022 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à la majorité des membres présents et représentés (2 abstentions), le conseil communautaire :

- **Valide** la nouvelle dénomination du syndicat mixte **« Gaillac, Cordes sur Ciel & Cités Médiévales ».**

9-20112023-Délibération portant complétude de la commission des Finances 4C.

Sur proposition de Monsieur le Président,
Le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la composition de la commission des finances de la 4C comme suit.

Membres de la Commission des Finances

Président : Monsieur Bernard ANDRIEU
Vice-président en charge des Finances : Monsieur Frédéric ICHARD
Maire de AMARENS : Monsieur Patrick MONTELS
Mairie de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT
Mairie de DONNAZAC : Madame Caroline BREUILLARD
Mairie de FRAUSSEILLES : Madame Arielle BRUN
Mairie de LES CABANNES : Monsieur Philippe WOILLEZ
Mairie de LABARTHE-BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE
Mairie de LAPARROUQUIAL : Madame Jocelyne ALLEMAND
Mairie de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Bernard BOUVIER
Mairie de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES
Mairie de MARNAVES : Monsieur Benoît OURLIAC
Mairie de MOUZIEYS-PANENS : Monsieur Claude BLANC
Mairie de MILHARS : Monsieur Pierre PAILLAS
Mairie de PENNE : Madame Laurence POILLERAT
Mairie de ROUSSAYROLLES : Monsieur Laurent VAURS
Mairie de ST MARTIN-LAGUEPIE : Monsieur Jean-Christophe CAYRE
Mairie de ST MARCEL-CAMPES : Monsieur Alex BRIERE
Mairie de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Matthieu AMIECH
Mairie de VAOUR : Monsieur Jérémie STEIL
Mairie de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK
Mairie de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Jean-Christian BOHERE
Mairie de SALLES SUR CEROU : Monsieur Thierry DOUZAL
Mairie de NOAILLES : Monsieur Serge ROUQUETTE
Mairie de LOUBERS : Monsieur Claude GENIEY

9A - 20112023- Délibération portant complétude de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT).

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la composition de la CLECT comme suit.

Membres de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Président : Monsieur Bernard ANDRIEU
Vice-président en charge des Finances : Monsieur Frédéric ICHARD
Mairie de AMARENS : Monsieur Patrick MONTELS
Mairie de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT
Mairie de DONNAZAC : Madame Caroline BREUILLARD
Mairie de FRAUSSEILLES : Madame Arielle BRUN
Mairie de LES CABANNES : Monsieur Philippe WOILLEZ
Mairie de CORDES : François LLONCH
Mairie de LABARTHE-BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE
Mairie de LACAPELLE-SEGALAR : Monsieur Julien PUECH
Mairie de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES
Mairie de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Bernard BOUVIER
Mairie de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES
Mairie de MARNAVES : Monsieur Benoît OURLIAC
Mairie de MOUZIEYS-PANENS : Monsieur Claude BLANC
Mairie de MILHARS : Monsieur Jean-Paul MARION
Mairie de PENNE : Madame Laurence POILLERAT
Mairie de ROUSSAYROLLES : Monsieur Laurent VAURS
Mairie de ST MARTIN-LAGUEPIE : Monsieur Jean-Christophe CAYRE
Mairie de ST MARCEL-CAMPES : Monsieur Alex BRIERE
Mairie de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Julien TESSEREAU
Mairie de VAOUR : Monsieur Jérémie STEIL
Mairie de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK
Mairie de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Jean-Christian BOHERE
Mairie de SALLES SUR CEROU : Monsieur Thierry DOUZAL
Mairie de NOAILLES : Monsieur Serge ROUQUETTE
Mairie de LOUBERS : Monsieur Claude GENIEY

9B - 20112023-
Délibération portant complétude du comité de pilotage PLUi

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la composition du comité de pilotage du PLUi comme suit.

Membres du Comité de pilotage du PLUi

Président : Monsieur Bernard ANDRIEU
Vice-présidente en charge de l'Urbanisme et du PLUi : Madame Sylvie GRAVIER
Vice-président en charge du Patrimoine : Monsieur Philippe WOILLEZ
Mairie de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT
Mairie de LES CABANNES : Monsieur Marc DEPEYRE
Mairie de LABARTHE-BLEYS : Monsieur Daniel GANTHE
Mairie de LACAPELLE-SEGALAR : Monsieur Frédéric ICHARD
Mairie de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES
Mairie de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Bernard BOUVIER
Mairie de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES
Mairie de MARNAVES : Monsieur Benoît OURLIAC
Mairie de MOUZIEYS-PANENS : Monsieur Claude BLANC
Mairie de MILHARS : Monsieur Pierre PAILLAS
Mairie de ROUSSAYROLLES : Monsieur Laurent VAURS
Mairie de ST MARTIN-LAGUEPIE : Monsieur Jean-Christophe CAYRE
Mairie de ST MARCEL-CAMPES : Monsieur Alex BRIERE
Mairie de ST MICHEL DE VAX : Monsieur Matthieu AMIECH
Mairie de VAOUR : Monsieur Melvin ROCHER
Mairie de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK
Mairie de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Jean-Christian BOHERE
Mairie de CORDES : Monsieur Bernard TRESSOL
Mairie de PENNE : Madame Laurence POILLERAT
Mairie de SALLES SUR CEROU : Monsieur Thierry DOUZAL
Mairie de NOAILLES : Monsieur Serge ROUQUETTE
Mairie de LOUBERS : Monsieur Claude GENIEY

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

9C -20112023-Délibération portant complétude du comité de suivi du PLUi

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la composition du comité de suivi du PLUi comme suit.

Membres du Comité de suivi de l'étude du PLUi

Président : Monsieur Bernard ANDRIEU
Vice-présidente en charge de l'Urbanisme et du PLUi : Madame Sylvie GRAVIER
Mairie de BOURNAZEL : Monsieur Jérôme FLAMENT
Mairie de CORDES : Monsieur Bernard TRESSOLS
Mairie de LES CABANNES : Monsieur Marc DEPEYRE
Mairie de LAPARROUQUIAL : Monsieur Laurent DESHAYES
Mairie de LIVERS-CAZELLES : Monsieur Bernard BOUVIER
Mairie de LE RIOLS : Monsieur Serge BESOMBES
Mairie de MOUZIEYS-PANENS : Monsieur Claude BLANC
Mairie de MILHARS : Monsieur Pierre PAILLAS
Mairie de ST MARTIN-LAGUEPIE : Monsieur Jean-Christophe CAYRE
Mairie de ST MARCEL-CAMPES : Monsieur Alex BRIERE
Mairie de ST MICHEL DE VAX : Madame Hélène JAUSSAUD
Mairie de SOUEL : Monsieur Franck CEBAK
Mairie de VAOUR : Monsieur Melvin ROCHER
Mairie de VINDRAC-ALAYRAC : Monsieur Jean-Christian BOHERE
Mairie de PENNE : Madame Léa FABRE
Mairie de SALLES SUR CEROU : Monsieur Damien ARBAULT
Mairie de NOAILLES : Monsieur Serge ROUQUETTE
Mairie de LOUBERS : Monsieur Claude GENIEY

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

10 -20112023-Délibération portant complétude des commissions de travail de la 4C.

Sur proposition de Monsieur le Président,

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés, valide la composition des membres des commissions de travail de la Communauté de la Communauté de Communes, comme suit :

ÉCOLES – ENFANCE – JEUNESSE – CANTINE

Laurent DESHAYES	**Vice-président chargé des Écoles**
Caroline BREUILLARD	**Vice-présidente chargée d'Action Sociale**
Nathalie MULET	**Élue référente Enfance-jeunesse et Écoles**
Delphine PINCZON-DU-SEL	(Penne)
Patrick LAVAGNE	(Les Cabannes)
Sandrine BARRAU	(Bournazel)
Josiane YECHE	(Souel)
Hélène JAUSSAUD	(St-Michel-de-Vax)
Sophie PLATTNER	(Roussayrolles)
Claude DAGADA	(Milhars)
Isabelle WUJKO-LEPELLETIER	(Salles sur Cérou)
Philippe GINESTE	(Noailles)
Philippe TASSONE	(Loubers)

CULTURE – TOURISME

Bernard ANDRIEU	**Président de la 4C**
Arielle BRUN	**Vice-présidente en charge de la Culture,…**
Axel BERTRAND	(Laparrouquial)
Daniel GANTHE	(Labarthe-Bleys)
Jean-Luc BOUTONNIER	(Souel)
Emma DELPEYROU-SABIR	(St-Michel-de-Vax)
Philippe WOILLEZ	(Les Cabannes)
Jérémie STEIL	(Vaour)
Jean-Paul MARION	(Milhars)
Véronique SIRGUE	(St-Martin-Laguépie)
Isabelle WUJKO-LEPELLETIER	(Salles sur Cérou)
Martin TREIHOU	(Salles sur Cérou)
Delphine PINCZON-DU-SEL	(Penne)
Christophe PUECH	(Cordes sur Ciel)
Jean-Michel PIEDNOËL	(Cordes sur Ciel)
Jean-Claude LAVY	(Cordes sur Ciel)
Stéphanie RUFFEL	(Noailles)
Henry SAVY	(Loubers)

LIEN SOCIAL – ACTION SOCIALE

Caroline BREUILLARD	**Vice-présidente chargée d'Action Sociale**
Laurence POILLERAT-ZEGANADIN	Élue référente à l'Action Sociale
Patrick LAVAGNE	(Les Cabannes)
Stéphanie CHABBAL	(Les Cabannes)
Jocelyne ALLEMAND	(Laparrouquial)
Caroline MOUYSSET	(Bournazel)
Jacqueline CHARRAZ	(Lacapelle-Ségalar)
Catherine SAMUEL	(Vaour)
Nadia DALENS	(Milhars)
Elsa THALI	(Salles sur Cérou)

PROJET de TERRITOIRE

Bernard ANDRIEU	**Président de la 4C**
Jean-Michel PIEDNOEL	**Élu référent Projet de Territoire et PVD**
Bernard BOUVIER	(Livers-Cazelles)
Sylvie GRAVIER	(Milhars)
Axel BERTRAND	(Laparrouquial)
Bernadette GOUDOFFRE	(Laparrouquial)
Matthieu AMIECH	(St-Michel-de-Vax)
Nathalie MULET	(Vaour)
Bernard TRESSOLS	(Cordes sur Ciel)
Jérôme FLAMENT	(Bournazel)
Serge BESOMBES	(Le Riols)
Patrick LAVAGNE	(Les Cabannes)
Julien PUECH	(Lacapelle-Ségalar)
Laurence POILLERAT-ZEGANADIN	(Penne)
Pierre PAILLAS	(Milhars)
Céline CASTELA	(St-Martin-Laguépie)
Damien ARBAULT	(Salles sur Cérou)
Thierry DOUZAL	(Salles sur Cérou)
Serge ROUQUETTE	(Noailles)
Claude GENIEY	(Loubers)

COMMUNICATION

Bernard ANDRIEU	**Président de la 4C**
Arielle BRUN	**Vice-présidente charge de la Communication,...**
Jean-Michel PIEDNOËL	(Cordes sur Ciel)
Bernard BOUVIER	(Livers-Cazelles)
Patrick LAVAGNE	(Les Cabannes)
Philippe WOILLEZ	(Les Cabannes)
Sylvie GRAVIER	(Milhars)
Jacqueline CHARAZ	(Lacapelle-Ségalar)
Jérémy STEIL	(Vaour)
Cyril BLANCHET	(Milhars)
Thierry DOUZAL	(Salles sur Cérou)
Patrice BRUNET	(Noailles)
Delphine PINCZON-DU-SEL	(Penne)

DÉVELOPPEMENT DURABLE – TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sylvie GRAVIER	**Vice-présidente chargée du Développement Durable,...**
Bernard BOUVIER	(Livers-Cazelles)
Frédéric ICHARD	(Lacapelle-Ségalar)
Brice LAURET	(Roussayrolles)
Catherine SAMUEL	(Vaour)
Catherine MANUEL	(Cordes sur Ciel)
Jean-Paul ECHE	(Souel)
Julien TESSEREAU	(St-Michel-de-Vax)
Maïlis MARTINSSE	(Milhars)
Laurence QUERCY	(St-Martin-Laguépie)
Thierry DOUZAL	(Salles sur Cérou)
Damien ARBAULT	(Salles sur Cérou)
Thierry ALBERO	(Penne)
Florence PELOUX	(Vindrac-Alayrac)

VOIRIE

Bernard ANDRIEU	**Président de la 4C**
Bernard BOUVIER *ou sa représentante*	(Livers-Cazelles)
Chantal SCHUZKÉ	(Labarthe-Bleys)
Arielle BRUN	(Frausseilles)
Caroline BREUILLARD	(Donnazac)
Jérôme FLAMENT	(Bournazel)
Franck CEBAK	(Souel)
Serge BESOMBES	(Le Riols)
Christian MESTE	(Les Cabannes)
Christine TRESSOLS	(Mouzieys-Panens)
Jean-Christian BOHERE	(Vindrac-Alayrac)
Patrick MONTELS	(Amarens)
Jean-Christophe CAYRE	(St-Martin-Laguépie)
Sébastien MICHAUD	(Laparrouquial)
Josette NOUVIALE	(Lacapelle-Ségalar)
Laurent VAURS	(Roussayrolles)
Nathalie MULET	(Vaour)
Thierry GUIRAUD	(Penne)
Pierre PAILLAS	(Milhars)
Benoît OURLIAC	(Marnaves)
Alex BRIERE	(St-Marcel-Campes)
Emma DELPEYROU-SABIR	(St-Michel-de-Vax)
Anthony COLON	(Salles sur Cérou)
Serge ROUQUETTE	(Noailles)
Claude GENIEY	(Loubers)

GRAND CYCLE DE L'EAU – SPANC – ENVIRONNEMENT

Sylvie GRAVIER	**Vice-présidente chargée du SPANC,...**
Benoît OURLIAC	(Marnaves)
Patrick MARRE	(Labarthe-Bleys)
Jean-Paul ECHE	(Souel)
Jean-Christian BOHERE	(Vindrac-Alayrac)
Bernard TRESSOLS	(Cordes sur Ciel)
Marylène HEBRARD	(Lacapelle-Ségalar)
Bernard LAURENT	(Roussayrolles)
Rémi KULIK	(Vaour)
Renan HUMBERT	(Penne)
Damien ARBAULT	(Salles sur Cérou)
Thierry GUIRAUD	(Penne)
Serge ROUQUETTE	(Noailles)
Claude GENIEY	(Loubers)
Jérémie STEIL	(Vaour)

ÉCONOMIE – AGRICULTURE

Sylvie GRAVIER	**Vice-présidente chargée de la Ruralité,...**
Guilhem MARTY	(Laparrouquial)
Serge BESOMBES	(Le Riols)
Jean-Paul BOUYSSOU	(Labarthe-Bleys)
Jean-Paul ECHE	(Souel)
Matthieu AMIECH	(St-Michel-de-Vax)
Claude FAURE	(Les Cabannes)
Jean-Christophe CAYRE	(St-Martin-Laguépie)
Julien PUECH	(Lacapelle-Ségalar)
Laurent VAURS	(Roussayrolles)
Thierry ALBERO	(Penne)
Bernard TRESSOLS	(Cordes sur Ciel)
Thierry DOUZAL	(Salles sur Cérou)
Serge ROUQUETTE	(Noailles)
Claude GENIEY	(Loubers)
Florence PELOUX	(Vindrac-Alayrac)
Léonore STRAUCH	(Vaour)
Delphine PINCZON-DU-SEL	(Penne)

CUISINE COLLECTIVE DE FONTBONNE

Sylvie GRAVIER	**Vice-présidente au Développement Durable, Ruralité...**
Philippe WOILLEZ	Vice-président en charge du Patrimoine 4C et du personnel....
Frédéric ICHARD	Vice-président en charge des Finances 4C
Laurence POILLERAT-ZEGANADIN	Elue Référente Action Sociale,
Madame Delphine PINCZON DU SEL	Elue référente PAT et Cuisine de Fontbonne
Nathalie MULET	Elue référente 4C Enfance-Jeunesse, Ecoles
Catherine SAMUEL	Elue commune de VAOUR
Matthieu AMIECH	Elu de la commune de ST MICHEL DE VAX
Laure TOUCHET	Elue de la commune de ROUSSAYROLLES

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

****synthèse des débats préalable à l'adoption de la délibération N°3-20112023 projet de la construction de la nouvelle école et de la micro-crèche de MILHARS.**

Le Président donne la parole à Monsieur Pierre PAILLAS, Maire de MILHARS qui regrette que le courrier envoyé par Nathalie Mulet, adjointe à Vaour, référente enfance-jeunesse 4C, au nom « d'une ***majorité*** des élus de Vaour, Penne, St Michel de Vax et Roussayrolles » ne soit pas signé. Une majorité, cela signifie-t-il que tous les élus ne sont pas d'accord ?.... Ce mode de communication lui apparait pour le moins très inélégant et l'affecte profondément tout comme le personnel employé actuellement sur l'école et le jardin d'enfants mais également des habitants de MILHARS.

Le projet de construction de la nouvelle école de MILHARS et de la micro-crèche ne date pas d'hier, il avait été déjà évoqué sous l'ancienne mandature. La vétusté des installations ne permettent plus d'accueil les enfants dans de bonnes conditions. Tous les partenaires institutionnels en ont clairement conscience et au pris fait et cause pour la réalisation de ce projet. Il lui semble évident que les rédacteurs de cette lettre n'ont surement pas visité l'école actuelle, sinon ils n'auraient pas pu écrire un tel courrier.

Votre courrier parle d'un projet surdimensionné et couteux ; à cet argument il ne peut être que répondu à ce stade, que la pré-étude ne s'est appuyée que sur un référentiel des normes de surfaces obligatoires, ratios qui permettent de chiffrer un tel projet. Le coût du projet définitif ne sera affiné qu'après les consultations des entreprises dans le cadre du marché public qui sera lancé au regard des aides financières qui seront apportées par l'Etat, le Département, la Région, CAF, MSA …….

La 4C aujourd'hui, c'est un seul et même territoire et il n'y pas lieu d'opposer une partie du territoire à une autre et d'écrire que « la 4C abandonne les parents du Causse ».

Monsieur Brice LAURET prend la parole et répond à Pierre PAILLAS qu'il n'a pas pris part à la rédaction de ce courrier et qu'à sa lecture, il n'y voit aucune polémique mais plutôt des arguments pour un projet de territoire cohérent et non une opposition au projet.

Monsieur Philippe WOILLEZ lui fait remarquer qu'il est quand même écrit que « la 4C abandonne les parents du Causse » et que l'argumentaire développé n'est pas du tout constructif pour décrire une « 4C » unifiée.

Monsieur Frédéric ICHARD rappelle que la consolidation de la 4C est aujourd'hui aboutie et qu'il est dommage d'en être encore sur de telles oppositions. Il souhaite préciser que la situation financière de la 4C est aujourd'hui parfaitement correcte et qu'elle s'améliorera encore sur les trois prochaines années avec l'extinction de certains emprunts. Un tel projet s'amortit sur 25-30 ans comme tout bâtiment communal ou intercommunal.
Il souhaite rappeler au conseil communautaire que sur les 3 dernières années, beaucoup d'énergie a été consacrée à la reconstruction de la 4C.

Madame Delphine PINCZON du SEL souhaite faire part de son expérience en qualité de Directrice du Jardin d'Enfants de MILHARS en 2020, notamment au sujet des effectifs, de la fréquentation et des difficultés rencontrées. Elle échange brièvement avec Pierre PAILLAS sur le contenu de ce courrier reçu par les élus.

Monsieur Jérémie STEIL souhaite répondre aux arguments mis en avant par Pierre PAILLAS, notamment sur le projet évoqué de la Micro-crèche sur VAOUR soutenu financièrement par la Mairie et qui n'a pas pu aboutir à ce jour, faute de soutien financier de la CAF et de la MSA qui avait orienté « la commission enfance-jeunesse du Causse » vers un projet de Maison d'Assistantes Maternelles (MAM) qui reste compliqué à mettre en œuvre en raison des obligations et contraintes administratives nécessaires à la création d'une telle structure d'accueil.

Au terme de ces échanges, le Président Bernard ANDRIEU resitue le projet dans son contexte, rappelle que l'étude de faisabilité a fait l'objet d'un vote à l'unanimité du conseil communautaire, dans sa séance du 31 janvier 2023 et que des engagements ont été pris depuis, auprès de l'ensemble des partenaires institutionnels qui se sont engagés à faire bénéficier ce projet d'un niveau de financement conséquent et compatible avec les moyens financiers de la 4C. Il met fin aux débats et invite l'assemblée à se prononcer sur cette délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, Bernard ANDRIEU lève la séance à 20 H 30.

Prochain conseil communautaire, le Mardi 12 Décembre 2023, Salle des Fêtes de PENNE.

Le Vice-Président,

Laurent DESHAYES

Le Président,

Bernard ANDRIEU